

Communiqué de l'intersyndicale CGT, SNES, SUD du LGT Voillaume

Le 3 octobre 2026

Les représentant.es syndicaux de l'établissement tiennent à rappeler qu'il n'y a pas de cadre réglementaire permettant de contraindre les enseignant.es à exercer à distance, à suivre « en visio » notre emploi du temps, à faire l'appel ou à donner le détail de notre « continuité pédagogique ». Cela relèverait du télétravail, modalité qui repose sur le principe du volontariat des agents. Nous nous inscrivons dans le cadre de l'accord général de la fonction publique du 13 juillet 2021 et de l'Accord-cadre sur le déploiement du télétravail au Ministère de l'Éducation nationale du 12 juin 2023, qui exclut explicitement les enseignant.es du champ du télétravail.

Nos organisations rappellent aussi que la consigne ministérielle, donnée vendredi par le ministre lui-même, est de rétablir le contact avec les élèves et non pas d'enseigner à distance. C'est aux enseignant.es de choisir les manières les plus adaptées pour maintenir le lien, le contenu et les modalités d'enseignement relevant de la liberté pédagogique des enseignant.es.

Nous veillerons à ce qu'aucun élève ni personnel ne subisse ni sanction ni pression dans le cadre du passage en distanciel.

Dans la conscience de la nécessité de la continuité du service public, les organisations syndicales demandent que les revendications des élèves concernant les classes surchargées, la rénovation des bâtiments et des équipements scolaires, le manque de personnels, le système de sélection via Parcoursup, soient satisfaites au plus vite. Ces revendications rejoignent les revendications portées depuis longtemps par les syndicats des enseignant.es et de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale.

C'est pourquoi nos organisations appellent à se mettre en grève et à rejoindre la manifestation des organisations lycéennes mardi 6 octobre.

Les sections syndicales de l'établissement CGT, SNES, SUD, du LGT Voillaume d'Aulnay-sous-bois